



OFFICE NATIONAL  
INTERPROFESSIONNEL  
DES PRODUITS  
DE LA MER ET DE  
L'AQUACULTURE

Décision n° 9/2008

### Délégation de signature accordée à Monsieur Christophe DASSIE, Chef de la division Organisation du marché / filière

Vu le Code Rural, notamment les articles L621-1, L621-2 et L621-3, et l'article R621-57 relatif à l'Office national interprofessionnel des produits de la mer et de l'aquaculture,

Vu le décret du 24 juillet 2008, nommant Monsieur Fabien BOVA, Directeur de l'Office national interprofessionnel des produits de la mer et de l'aquaculture,

Monsieur Fabien BOVA, Directeur de l'OFIMER, donne délégation du 27 octobre au 7 novembre 2008, à Monsieur Christophe DASSIE, Chef de la division Organisation du marché / filière, pour :

- signer tous engagements notamment les conventions et décisions,
- signer en l'absence ou empêchement du Directeur et du Directeur adjoint tous ordonnancements de dépenses et de recettes relatives aux aides nationales, aux aides communautaires et aux dépenses de fonctionnement,
- attester le service fait,
- viser les liquidations des dépenses d'intervention nationales, communautaires, de fonctionnement ainsi que les dépenses sur financement FEP,
- signer des courriers de transmission de documents,
- signer des courriers de demande de pièces ou d'informations,
- accuser réception de documents,
- signer les diverses attestations et certificats administratifs.
- signer les bons de commande.

Cette décision remplace pour la période considérée la délégation de signature du 29 juillet 2008.

Fait à Montreuil Sous Bois, le 24 OCT. 2008

Bon pour acceptation

Le Directeur de l'OFIMER

Christophe DASSIE

Fabien BOVA

Diffusion : - Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture  
- Direction du budget  
- Contrôle général  
- Agence Comptable